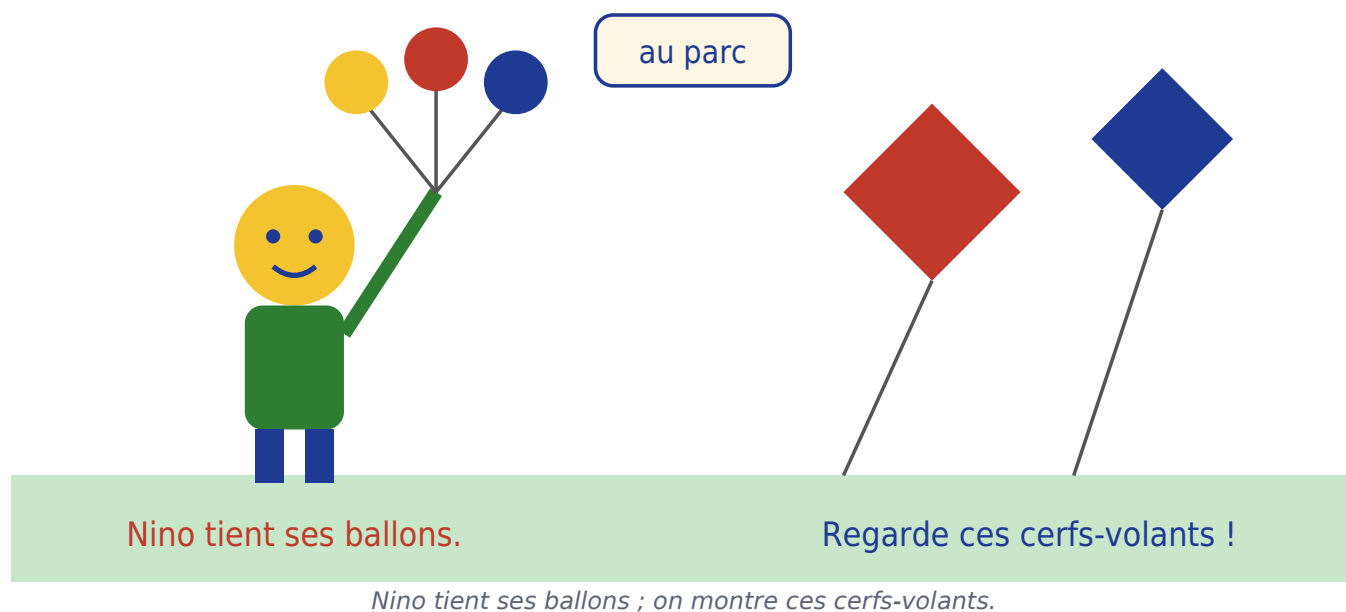


# Les homophones ces / ses

Cours de français au CM1

## Découvrir : montrer ou posséder ?

Observe la scène et lis les deux phrases.



### Exemple

Nino tient **ses** ballons.

Regarde **ces** cerfs-volants !

Les ballons appartiennent à Nino : ce sont *les siens*. On écrit **ses**. Les cerfs-volants, eux, n'appartiennent à personne en particulier : on les **montre** du doigt. On écrit **ces**.

## Comprendre : deux déterminants différents

Ces et ses sont tous les deux des **déterminants** : ils sont placés devant un nom au pluriel. Mais ils n'appartiennent pas à la même famille.

### Définition

**Ces** est un **déterminant démonstratif**. C'est le pluriel de *ce*, *cet* et *cette*. Il sert à montrer ou à désigner quelque chose dont on vient de parler.

**Ses** est un **déterminant possessif**. C'est le pluriel de *son* et *sa*. Il indique que les choses ou les êtres appartiennent à *lui* ou à *elle*.

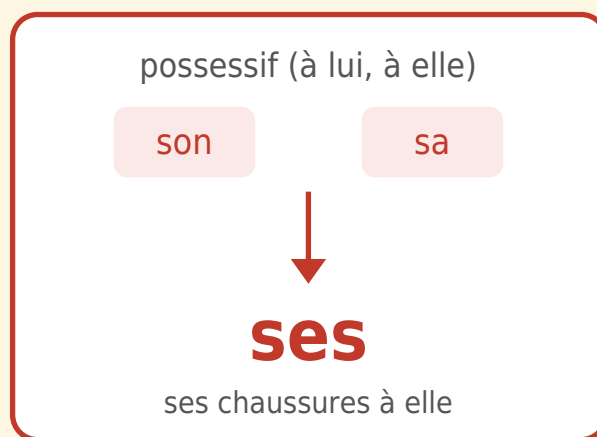
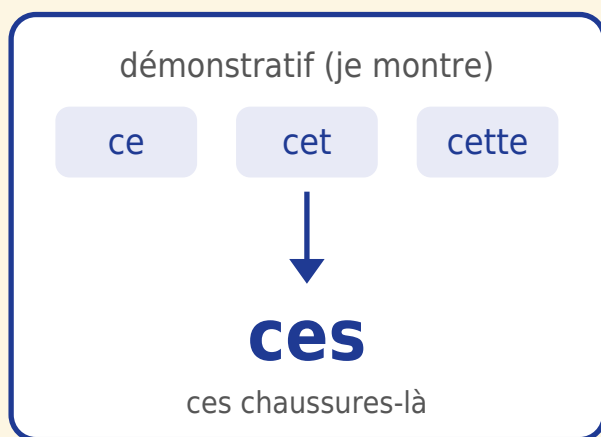
| Famille      | Singulier                         | Pluriel                                                  |
|--------------|-----------------------------------|----------------------------------------------------------|
| Démonstratif | ce vélo, cet oiseau, cette maison | <b>ces</b> vélos, <b>ces</b> oiseaux, <b>ces</b> maisons |
| Possessif    | son vélo, sa maison               | <b>ses</b> vélos, <b>ses</b> maisons                     |

## La règle des homophones ces ses CM1

### Règle

Pour choisir, je mets le groupe nominal au **singulier**. Si j'obtiens **ce**, **cet** ou **cette**, j'écris **ces**. Si j'obtiens **son** ou **sa**, j'écris **ses**.

### Je passe au singulier pour décider



*Le test du singulier : on remonte à la forme simple.*

- Je range ces livres. → Je range ce livre. Donc **ces**.
- Paul range ses livres. → Paul range son livre. Donc **ses**.
- Ces fleurs sentent bon. → Cette fleur sent bon. Donc **ces**.

### Méthode

1. Je repère le nom au pluriel placé après [sè].
2. Je mets ce nom au singulier.
3. J'écoute quel déterminant vient naturellement : *ce / cet / cette* ou *son / sa*.
4. Pour vérifier *ses*, j'ajoute « à lui » ou « à elle » : *ses gants à elle*. Pour vérifier *ces*, j'ajoute « -là » : *ces gants-là*.

## Les pièges à éviter

### Attention

Le son [sè] peut aussi s'écrire **c'est** (cela est), **s'est** (se + est) ou **sait** (verbe savoir). Ces

et ses sont toujours suivis d'un **nom** (parfois précédé d'un adjectif) : *ces jolies roses, ses vieux souliers*. S'il n'y a pas de nom après, ce n'est ni ces ni ses.

## Quand la personne qui possède n'est pas loin

Dans *Léa a perdu ses clés*, le possesseur est Léa, nommée dans la phrase. C'est un bon indice pour ses. Mais attention : dans *Léa a vu ces clés sur la table*, les clés ne sont pas forcément à elle ; elle les montre. Seul le test du singulier permet de décider.

## Ne pas confondre avec mes, tes, nos, vos, leurs

Ses appartient à la famille des possessifs : *mes* (à moi), *tes* (à toi), *ses* (à lui ou à elle). Si tu peux remplacer [sè] par *mes* en changeant de personne et que la phrase garde du sens, il s'agit sans doute de *ses* : *Il cherche ses lunettes* → *Je cherche mes lunettes*.

### À retenir

- **ces** = démonstratif, pluriel de *ce, cet, cette* : il montre.
- **ses** = possessif, pluriel de *son, sa* : les siens, les siennes.
- Le test : je mets au singulier.
- Les deux sont toujours suivis d'un nom.
- [sè] peut aussi être *c'est, s'est* ou *sait*.

## Pour aller plus loin

Pratique avec les exercices sur ces et ses, puis teste-toi grâce au QCM sur ces et ses. Pour réviser les autres homophones en [s], relis le cours sur *ce, se, c'est* et *s'est*, et pour tout savoir sur les déterminants, consulte le cours les déterminants.